

**COMPTE – RENDU de la séance du 25 novembre 2020**

L'an deux mil vingt, le mercredi vingt-cinq novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Ligny-le-Châtel, en séance publique sous la présidence de Madame Chantal ROYER, Maire.

Etaient présents :

Mmes Agnès CHAMILLARD, Corinne DE CUYPER, Emmanuelle HAHN, Christine MICHOT, Delphine MUNOZ, Marielle PHILIPPON, et Chantal ROYER

MM. Steeve BARDOUL, Jérôme CHARDON, Alain DE CUYPER, Sébastien GOUFIER, Gilles PROU, Eric ROLLET et Arnaud TISSIER

Absents représentés : Mme Ginette QUIVIGER pouvoir à Mme Chantal ROYER

Monsieur Alain DE CUYPER accepte d'assurer le secrétariat de séance.

Les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la dernière séance. Celui-ci est approuvé.

Ajout de points : Augmentation du temps de travail de l'Agent d'accueil de l'Agence Postale  
Attribution d'une prime exceptionnelle dans le cadre de la crise sanitaire de la COVID-19

**FINANCES****1. Mission bilan social confiée au Centre de Gestion**

Le Maire expose que la commune doit élaborer son Bilan Social tous les deux ans. Ce document regroupe de très nombreuses informations concernant le personnel communal et synthétise le tout dans une présentation graphique. Ce travail nécessite des outils informatiques dont la commune ne dispose pas.

Il est donc proposé de confier cette mission au Centre de Gestion pour un coût de 180 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **ACCEPTÉ** de confier la mission de l'élaboration du bilan social 2019 au Centre de Gestion pour un coût de 180 €.

**2. Subventions aux associations**

Le Maire rappelle que la commune verse annuellement une subvention à une grande partie des associations de la commune. Elle ajoute que chaque association doit en faire la demande en produisant un rapport d'activités ainsi qu'un bilan financier afin d'informer les élus sur la destination de la somme versée.

Pour 2020, cette procédure n'a pas été engagée en raison notamment de la crise sanitaire qui a fortement ralenti l'activité des associations. Elle ajoute qu'un travail de concertation est en cours entre la commission chargée des relations extérieures et l'ensemble des associations présentes sur la commune.

Aussi afin d'assurer les associations du soutien de la commune, le Maire propose de reconduire pour l'exercice 2020 les sommes versées en 2019 selon le détail ci-joint.

M. Gilles PROU se dit favorable à la proposition mais souhaite que chaque association fasse, pour 2021 et les années suivantes, une demande avec bilan comptable et rapport d'activités. Il lui est répondu que cette démarche existait les années précédentes et que 2020 est une année particulière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **ACCEPTÉ** de reconduire pour 2020 les subventions versées en 2019 au vu des circonstances exceptionnelles :

AS Serein	1 900 €	ADMR (aides ménag.)	610 €	ADIL Yonne	170 €	Ligny Poker Club	70 €
Jeunes Sap. Pomp.	1 400 €	AS Pompiers Ligny	600 €	ADMR (soins infirm.)	150 €	Vélorun Serein	70 €
Judo-Club de Ligny	1 340 €	Club de l'Amitié	310 €	Ass. Respectons	150 €	AAPPMA Vandoise	70 €
Comité Jumelage Riol	1 000 €	Tonic's girls	300 €	ADAVIRS	100 €		
Comité des Fêtes	700 €	Grange de Beauvais	200 €	AF Scéro. en pl.	100 €	<b>TOTAL</b>	<b>9 240 €</b>

➤ **ACCEPTÉ** de verser en outre une subvention de 70 € à la société de chasse de Ligny (présidée par M. Fabrice PORTE)

➤ **RAPPELLE** que pour 2021, les associations devront faire une demande et joindre les documents obligatoires.

**PERSONNEL****3. Augmentation du temps de travail de l'Agent d'accueil de l'Agence Postale**

Le Maire explique qu'il serait opportun de modifier l'heure de fermeture de l'Agence Postale un soir par semaine pour permettre aux personnes qui travaillent en journée de venir chercher ou déposer un recommandé ou un colis.

Le Maire et le 1er adjoint en ont discuté avec l'agent concernée qui s'est montrée favorable à cette modification.

Afin de repousser la fermeture à 18h15 le vendredi, il est proposé d'augmenter de 30 minutes le temps de travail hebdomadaire de l'agent, et ce à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2020.

Jérôme CHARDON pense qu'une ouverture le samedi devrait être envisagée. D'autres membres le rejoignent. Cette hypothèse fera l'objet d'une réflexion sur l'ouverture des services publics présents sur la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ DÉCIDE d'augmenter le temps de travail hebdomadaire de l'agent de l'Agence Postale de 30 minutes à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2020.

➤ DÉCIDE de modifier l'heure de fermeture de l'Agence le vendredi pour la fixer à 18 h 15 à compter du vendredi 4 décembre 2020.

#### **4. Attribution d'une prime exceptionnelle dans le cadre de la crise sanitaire de la COVID-19**

Le Maire expose que durant le 1<sup>er</sup> confinement, plusieurs agents communaux ont dû faire face à un surcroît de travail significatif pour assurer la continuité des services dans le contexte de lutte contre l'épidémie de covid-19. Elle propose à ce titre de leur verser la prime exceptionnelle prévue le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020.

Cette prime concernerait deux agents du service technique ainsi que l'ATSEM qui ont assuré la totalité de leur service.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ DÉCIDE d'instituer la prime exceptionnelle à tous les agents fonctionnaires titulaires et stagiaires et contractuels de droit public exerçant les fonctions suivantes : agents techniques et ATSEM.

Cette prime exceptionnelle est instaurée au regard des sujétions suivantes : Continuité totale du service et surcroît de travail significatif pour assurer la continuité des services dans le contexte de lutte contre l'épidémie de covid-19 ; Tâches effectuées dans des locaux et/ou à proximité de personnes à risques

Le montant maximum attribué est fixé à 500 € et sera versée en une fois sur le mois de décembre 2020.

L'autorité territoriale est chargée de fixer, par arrêté, le montant individuel attribué à chaque agent en fonction des critères susvisés. Elle détermine également les modalités de versement.

### **GESTION DU PATRIMOINE**

#### *Pour information :*

➤ *Le Maire informe des avancées de certains dossiers liés à d'éventuelles acquisitions immobilières dans le cadre de la revitalisation du centre-bourg.*

*Gilles PROU explique qu'il existe un intérêt pour deux biens en vente dans la rue du Carrouge. L'idée serait de démolir ces bâtiments vétustes pour y aménager un espace public comprenant des places de stationnement. Ce projet comprendrait un troisième bien qui fait actuellement l'objet d'une discussion avec les propriétaires. Un coût estimatif est indiqué.*

*Il souhaite connaître l'avis de ses collègues sur ce projet.*

*Le Conseil est favorable à ce projet et demande que des éléments factuels soient mis à délibération lors de la prochaine séance. Alain DE CUYPER, étant riverain du projet, s'abstient.*

#### **5. Remboursement caution locataire 23 rue du Carrouge – côté rue**

Le Maire expose que la locataire du logement situé au 23 rue du Carrouge, côté rue, quitte son logement au 30 novembre 2020. Un état des lieux a déjà eu lieu et elle propose de rembourser la caution de 720 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ ACCEPTE de rembourser la caution à la locataire.

#### **6. Proposition de loyer pour une partie du local au 40 bis rue du Carrouge**

Le Maire rappelle que le local situé au 40 bis rue du Carrouge est libéré depuis le départ des facteurs le 1<sup>er</sup> octobre et le déménagement de l'Agence Postale le 15 octobre.

Elle expose qu'un entrepreneur de Carisey s'est présenté et serait intéressé par la location d'une partie de ce local. Il s'agirait de la partie qui était précédemment le local des facteurs, pour une surface de 152 m<sup>2</sup>.

Alain DE CUYPER ajoute qu'il s'est rendu, avec le Maire, à la Communauté de Communes pour rencontrer les services de la 3CVT, de la CAF, de la MSA et de la PMI et leur faire part du problème de mode de garde sur Ligny et les communes voisines. Les différents intervenants ont bien entendu le problème et conviennent qu'une solution doit être recherchée.

Dans ce cadre, il est préférable, pour le moment, de ne pas louer le bâtiment du 40 bis du Carrouge. Une visite va être prochainement organisée avec les élus de la 3CVT.

Le Conseil se montre favorable à ne prendre aucun engagement pour le moment en attendant la visite programmée.

## **URBANISME**

### **7. Exercice du droit de préférence**

Le Maire expose qu'elle a reçu une intention de mise en vente pour 4 parcelles soumises au droit de préférence de la commune (parcelles AR 60, 61, 65 et 66). Ces terrains se situent le long du Serein au bout du chemin des Prés-Bords.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ RENONCE à l'exercice de son droit de préférence.

### **8. Lancement d'un lotissement rue des Fossés**

Le Maire rappelle que lors des différentes réunions de la commission Urbanisme, il a été étudié et décidé le lancement d'un lotissement rue des fossés, derrière le restaurant scolaire.

Il est proposé de confirmer ce projet, de mandater le Maire pour prendre contact avec les différents propriétaires et de solliciter des devis pour l'éventuelle maîtrise d'œuvre de cette opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ CONFIRME sa volonté de voir ce projet étudié

➤ MANDATE le Maire pour prendre contact avec les différents propriétaires concernés

➤ MANDATE le Maire pour lancer une consultation de bureaux d'études pour la maîtrise d'œuvre.

#### *Pour information :*

➤ *Le Maire informe qu'elle a reçu le devis d'un bureau d'études pour l'élaboration d'un plan de circulation sur le centre-bourg. Ce point sera étudié en commission.*

## **TRAVAUX**

### **9. Maîtrise d'œuvre Aménagement du bâtiment des vanes de l'ancienne scierie**

Le Maire présente la proposition d'honoraires établie par M. Didier GALLARD pour la maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement du bâtiment des vanes de l'ancienne scierie. Cette proposition s'élève à 12,5 % du montant des travaux estimé à 140 000 € H.T. dont 1 % pour M. GUILLEMETTE co-traitant.

Elle propose d'accepter cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ ACCEPTE la proposition d'honoraires de MM. GALLARD et GUILLEMETTE.

### **10. Projet de rénovation de l'éclairage public**

Le Maire propose de demander l'inscription, auprès du Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne, d'un programme de rénovation de l'éclairage public de la commune.

En effet, le SDEY propose jusqu'à fin 2021 un financement de 70 % ainsi que la prise en charge de l'entretien pendant 5 ans. Elle ajoute en outre que cette rénovation engendrerait de substantielles économies d'énergie et permettrait la mise en place d'une télégestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ DEMANDE au SDEY l'inscription de la rénovation de la totalité de l'éclairage public de la commune sur l'année 2021.

### **11. Travaux d'entretien de voirie**

Le Maire fait part de plusieurs devis qu'elle a sollicités et reçus pour les travaux d'entretien de voirie.

Gilles PROU précise que des derniers devis sont en attente mais expose le coût estimatif de nombreuses opérations. L'attribution sera inscrite à l'ordre du jour du conseil de décembre.

#### *Pour information :*

➤ *Le Maire informe que des devis ont été sollicités pour la sécurisation de l'Agence Postale et celle des ateliers municipaux.*

➤ *Le Maire informe que des travaux d'entretien vont être entrepris sur le bief notamment sur les vanes et sur les berges ainsi que le traitement des atterrissements.*

➤ *Le Maire informe que des devis ont été demandés pour le remplacement de la porte du local situé au 1 avenue de Chablis (anciennement caserne puis dojo). La solution de poser une porte sectionnelle de 7 m avec portillon intégré est envisagée.*

## **INTERCOMMUNALITÉ**

*Communauté de Communes Chablis, Villages et Terroirs* : Corinne DE CUYPER expose les modalités de la mise en place de bacs individuels de collecte des corps creux. Toutes les modalités ne sont pas encore tout-à-fait arrêtées. La distribution des bacs devrait avoir lieu courant mars. Des plaquettes d'information seront envoyées à tous les habitants.

*Syndicat du Bassin de l'Armançon* : Eric ROLLET rend compte de la visite de plusieurs opérations.

### **➤ Autres informations diverses**

Christine MICHOT fait part de la pose d'une partie des décorations de Noël par le comité des fêtes. Certaines nécessitent un travail collectif difficile à mettre en œuvre dans le cadre des mesures sanitaires en vigueur.

Christine MICHOT évoque une nouvelle réglementation touchant les véhicules de plus de 3,5 t. Aucun véhicule communal n'est concerné.

Corinne DE CUYPER rappelle qu'elle s'était engagée, au sein de la commission du personnel, à accompagner le travail des agents de service. Elle souhaite pour des raisons personnelles ne plus assurer cette mission.

Le Maire informe que le secrétariat de mairie sera fermé du jeudi 24 décembre au soir au lundi 4 janvier au matin.

### **➤ Questions diverses**

Corinne DE CUYPER rappelle que lors du dernier fleurissement, il avait été projeté de planter des rosiers à certains endroits de la commune notamment les entrées de village. Elle pense que c'est la saison pour le faire.

Le prochain Conseil est fixé au mercredi 16 décembre à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence d'autres questions diverses, la séance est close à 23h35.

Le Maire, Chantal ROYER